

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
03/11/2017	03/11/2017	F01117P0241

1. Intitulé du projet

BOBIGNY (93) - rue Leyla Zana / rue Pablo Picasso
Réalisation d'un ensemble immobilier sur une emprise foncière d'environ 4.165 m², développant une surface de plancher d'environ 15.510 m² à usage de logements familiaux, logements pour étudiants et logements pour seniors

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39° Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté	Travaux, constructions et opérations d'aménagement constituées ou en création qui créent une surface de plancher supérieur ou égale à 10000 m ² et inférieure à 40000 m ² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieur ou égale à 10 hectares. Projet : Construction d'un ensemble immobilier d'environ 15.510 m ² de surface de plancher sur une assiette foncière d'environ 4.165 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération projetée totalise environ 308 logements, édifiés en R+8, se décomposant comme suit :

- 98 logements familiaux destinés à être vendus en accession ;
- une résidence destinée aux étudiants de 120 logements ;
- Une résidence destinée aux seniors de 90 logements.

Cet ensemble immobilier comprendra environ 270 emplacements de stationnement répartis sur 2 niveaux de sous-sol.

L'opération permet de reconvertir un parking de surface ; elle intègre, outre les places de stationnement réglementaires, 90 places de stationnement destinées à l'actuel propriétaire du site.

4.2 Objectifs du projet

L'opération projetée, située sur un terrain en retrait de la rue Pablo Picasso, s'inscrit dans le cadre de la mutation du centre ville de Bobigny et de la valorisation générale de la ville, en réalisant des logements de qualité à proximité immédiate des transports en commun et du centre ville.

Outre le renforcement de l'offre de logements, cette opération permettra de créer une mixité générationnelle en intégrant au projet une résidence pour étudiants et une résidence pour seniors, et une mixité sociale en apportant une offre de logements en accession dans un quartier d'ores et déjà doté d'une offre de logements sociaux forte.

Une attention particulière sera portée aux espaces verts du projet de manière à créer une continuité entre, d'un côté, le mail piéton paysager et, de l'autre, les nombreux arbres présents au sein du cimetière et au pied des immeubles de logements.

Par ailleurs, parmi les places de stationnement qui seront réalisées en sous-sol, 90 places sont destinées à l'Office Public de l'Habitat de Bobigny, propriétaire actuel du site ; ces places se substitueront ainsi à une partie des actuelles places de stationnement aérien, permettant ainsi de proposer du stationnement qualitatif.

Il est à noter que le projet fait l'objet d'une démarche de certification environnementale NF HABITAT HQE délivrée par CERQUAL.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus réalisés en une seule phase pour une durée approximative de 24 à 30 mois. Leur démarrage est prévu au 2nd semestre 2018, pour une livraison envisagée au 2nd semestre 2020.

Dès le démarrage des travaux, des emplacements de stationnement existants et d'ores et déjà identifiés par l'actuel propriétaire sur un autre site seront mis à disposition des usagers du parking objet de la démolition.

Des diagnostics techniques ont permis de mettre en évidence l'absence d'amiante dans les enrobés de l'actuel parking (cf. Annexe 7 - Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante réalisé par BEDOC le 15/09/2017).

Les travaux seront prévus séquencés comme suit :

- Terrassements du parking souterrain. Au cours de cette phase, des pompages d'eau résurgente pourraient être nécessaires (cf. Annexe 8 - Rapport d'étude hydrogéologique par SEMOFI en sept.2017). Toutefois, compte-tenu du faible niveau d'infrastructure du projet (R-2), et du pompage déjà présent et actif sur l'emprise de l'A86, l'impact de notre opération serait très faible.
- Mise en place des fondations superficielles de type radier, tel que préconisé par le rapport géotechnique G2 AVP (cf. Annexe 9) ;
- Réalisation des bâtiments (gros oeuvre et second oeuvre) ;
- Réalisation des aménagements extérieurs.

Compte-tenu de la présence d'ouvrages souterrains appartenant à la RATP à proximité immédiate du site, non seulement les implantations du projet et de ses infrastructures mais aussi leurs méthodologies de mise en oeuvre seront validées par la RATP. Enfin, afin de minimiser l'impact sur le voisinage, le chantier respectera la charte chantier propre élaborée par le bureau d'études ELAN dans le cadre de la certification NF HABITAT HQE. Au delà d'une organisation réfléchie du chantier, cette charte visera notamment une réduction des déchets et leur tri au plus près des zones de travail. Chaque entreprise rédigera son propre Plan Assurance Environnement (PAE) permettant d'identifier et de limiter les produits, procédés, matériels et matériaux pouvant être sources de nuisances pour l'air, le sol et l'eau. Les nuisances sonores, d'émission de poussière, de mouvements d'engins seront étudiées afin d'en limiter l'intensité et la durée sur le personnel de chantier, les riverains et le trafic du quartier.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet vise à créer une zone d'habitation de mixité générationnelle et sociale au sein d'un quartier composé d'immeubles d'habitation collectifs.

Il sera certifié NF HABITAT HQE, ce qui garantit un habitat confortable et respectueux de l'environnement.

Le projet permettra de créer une zone d'habitat et d'espaces verts qualitatifs en lieu et place d'un parking en enrobé disgracieux, et améliorer ainsi le coefficient d'absorption de la parcelle aujourd'hui totalement imperméabilisée.

L'ensemble immobilier projeté sera accessible depuis la rue Pablo Picasso. Sa situation, à 200 mètres de la station de métro (ligne 5 - Arrêt Pablo Picasso), d'un arrêt de la ligne 11 du tramway (Pablo Picasso), de la gare routière, du centre commercial et des administrations (Préfecture, Mairie), facilite fortement les déplacements à pied.

La proximité des modes de transport en commun lourds structurants permet par ailleurs de limiter le nombre de places de stationnement.

La présence de locaux vélos spacieux en rez-de-chaussée des bâtiments, donc facilement accessibles, incitera les occupants à utiliser ce mode de déplacement doux.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de la parcelle du projet	4165 m ²
Nombre de logements	308 lots
nombre de places de stationnement (2 niveaux de sous-sol)	270 unités
Surface de plancher totale	15 510 m ²
Hauteur maximum des constructions	26 mètres (R+8)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Allée du 17 octobre 1961
Rue Leyla Zana
Rue Pablo Picasso

Commune de BOBIGNY (93)

Cadastre : Section AF n°499 Partie

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 26 ' 53 " E Lat. 48 ° 54 ' 30 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	les ZNIEFF existantes sont éloignées du site : A l'Est du site à 6.1 km : ZNIEFF de type II : Massif de Laulnoye, Parc de Sevrans et la Fosse Maussouin Au Sud du site à 2.5 km : ZNIEFF de type I : Prairies Humides au fort de Noisy Au Nord Ouest du site à 4.6 Km : ZNIEFF de type I et II : Parc départemental de la Courneuve - Cf. Analyse de site ELAN du 18/10/17 - p.40 - Annexe n°10
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Communauté d'Agglomération Est Ensemble (93) adopté le 13 octobre 2015. Le Rapport d'étude RA-130316-01-B 09 juillet 2015 est annexé (cf. Annexe 12) Afin de garantir le confort des futurs occupants, nous respecterons les prescriptions issues du diagnostic acoustique en cours de réalisation. cf. Analyse de site Elan du 18/10/2017 - p.45 (Annexe 10)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La ville de Bobigny fait l'objet d'un PPRN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - approuvé le 18 avril 1995 pour l'aléa Mouvements de terrain liés à la dissolution du gypse - prescrit le 23 juillet 2001 pour l'aléa Mouvements de terrain dus au retrait-gonflement des argiles. <p>cf. Analyse de site ELAN du 18/10/2017 - page 48 (Annexe 10) et Arrêté (Annexe 11)</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Un diagnostic de pollution a été réalisé par SEMOFI sur l'emprise foncière (cf. Annexe 12). Il a révélé quelques anomalies dans les remblais, aucune dans le terrain naturel. Nous suivrons les recommandations du bureau d'études qui conclut à une évacuation des terres impactées en comblement de carrières et ISDI.</p> <p>cf. Analyse de site Elan du 18/10/2017 - page 19 (Annexe 10)</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>cf. Analyse de site Elan du 18/10/2017 - page 22 (Annexe 10)</p>
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>cf. Analyse de site Elan du 18/10/2017 - page 22 (Annexe 10)</p>
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La commune de Bobigny recense plusieurs sites historiques. Le site n'est pas concerné par le rayon de protection Architecte des Bâtiments de France - cf. Analyse de site Elan du 18/10/2017 - page 30 (Annexe 10)</p>
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les sites Natura 2000 les plus proches sont situés :</p> <ul style="list-style-type: none"> à 4.6 km au Nord Ouest : FR1112013 - Dir Oiseaux et à 6.1 km à l'Est : FR1112013 - Dir Oiseaux - cf Analyse de site Elan du 18/10/2017 - page 41 (Annexe 10)
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La commune de Bobigny recense plusieurs sites historiques. Le site n'est pas concerné par le rayon de protection Architecte des Bâtiments de France - cf. Analyse de site Elan du 18/10/2017 - page 30 (Annexe 10) et cartographie (Annexe 13)</p>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux de démolition et de terrassement seront évacués vers des filières de traitement appropriées. Notamment, les terres remblais impactés en métaux lixiviables avec traces d'hydrocarbures seront évacués en ISDND et les remblais impactés en fraction soluble sulfate seront évacués en comblement de carrières.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de refuges biologiques. le milieu est accessible à tous, ne comporte pas d'espèces protégées et n'apporte pas de continuité écologique. Le projet se situe dans un tissu urbain dense. Aucun milieu naturel sensible n'a été identifié. La faune et la flore sont considérées comme communes et très peu présente sur le site. A ce titre, le projet n'est pas susceptible de perturber, dégrader ou détruire la biodiversité. Au contraire, le projet va en partie créer des espaces verts en lieu et place d'une nappe de stationnement en surface.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000. cf. Analyse de site Elan du 18/10/2017 - page 41 (Annexe 10)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, le projet est situé en milieu urbain. Aucune zone à sensibilité particulière ne se trouve à proximité.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est à ce jour entièrement imperméabilisé, dans un tissu urbain existant.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les voies de transport de matières dangereuses sont éloignées du projet. Aucun risque technologique n'est identifié à proximité.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Étant donné sa faible proximité avec un cours d'eau et d'après l'étude hydrogéologique préliminaire réalisée en septembre 2017 par SEMOFI (Annexe 8), le site n'est pas concerné par le PPRI cf. Analyse de site Elan du 18/10/2017 (Annexe 10) et Arrêté Préfectoral (Annexe 11)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera la circulation d'engins de chantier lors de la phase de travaux. Cet impact sera limité à la phase de chantier. En phase d'exploitation, les occupants seront amenés à se déplacer en transports individuels (voitures, vélo) mais aussi et surtout en transports collectifs, situés à proximité immédiate (métro, tramway, bus).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La phase travaux pourra entraîner des nuisances sonores, limitées dans le temps et sur des plages horaires convenables. Les entreprises s'engageront à respecter la réglementation en vigueur ainsi que les chartes chantier propre (respect des horaires de chantier, matériel, mode opératoire) cf. Annexes 14 et 15 Le terrain est situé dans le périmètre de la zone de protection acoustique

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux pourra entraîner temporairement des vibrations. Le site se situe à proximité d'ouvrages de la RATP en infrastructure. Il s'agit cependant d'une extrémité de ligne (métro Ligne 5). Le trafic y est alors léger et à faible vitesse. Ceci étant, l'étude vibratoire en cours permettra de déterminer les mesures à prendre pour assurer le confort des futurs occupants.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un éclairage extérieur au niveau des cheminements et des entrées des bâtiments sera réalisé sur le projet. Les luminaires et leur puissance seront choisis afin d'éviter toute pollution lumineuse au regard du référentiel NF HABITAT HQE susvisé. <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Du fait de son environnement fortement urbanisé le site est sujet aux émissions lumineuses des immeubles et voiries riverains.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux uniquement, il y aura des émissions de poussières faibles à très faibles. Les chartes chantier propre démolition et construction, mises en place dans le cadre de la certification NF HABITAT HQE, contraindront les entreprises à limiter les rejets. - Annexes 14 et 15
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales issues des ruissellement du projet seront stockées à la parcelle et rejetées dans le réseau communal conformément aux prescriptions du Cahier des Charges de la Communauté d'Agglomération PARIS EST ENSEMBLE.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées issues du projet en phase d'exploitation seront collectées par un réseau séparatif. Le projet sera raccordé au réseau d'assainissement communal.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de travaux le projet générera des déchets inertes qui seront traités en filières agréées. Le diagnostic réalisé sur les enrobés n'a pas révélé d'amiante - cf. Chartes chantier propre démolition et construction - Annexes 14 et 15. En phase d'exploitation, le projet générera de ordures ménagères collectées par les services municipaux. Le tri sélectif sera mis en place au sein des bâtiments. cf. Analyse de site Elan du 18/10/2017 - page 38 (Annexe 10)

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Suite à la demande d'information préalable, le Service Régional de l'archéologie a dispensé le porteur de projet de réaliser des mesures d'archéologie préventive. cf Annexe 16
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement de cette parcelle permettra de créer du logement dans un secteur géographique à forte demande. Il permettra un développement urbain cohérent en favorisant la mixité (logements familiaux, logements pour étudiants et logements pour seniors), et en améliorant le paysage urbain.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'opération consiste en la réalisation d'une opération résidentielle classique, composée de logements familiaux, de logements à destination d'étudiants et de logements pour seniors. Elle permettra de répondre à la demande de logements dans un tissu urbain dense.

Le projet ne détruit pas d'espaces verts existants, mais au contraire créera des espaces plantés à la place d'un parking. Il se situe en dehors de tout espace naturel recensé (ZNIEFF ou Site Natura). Il n'engendrera pas de pollution particulières.

Le projet prévoit selon les directives de PARIS EST ENSEMBLE une gestion quantitative des eaux pluviales de ruissellement.

Il fera l'objet de la certification NF HABITAT HQE.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu des éléments fournis, il peut être estimé que notre projet n'a pas lieu de faire l'objet d'une étude d'impact.

Le projet vise en effet à améliorer la situation actuelle en changeant la destination du site : création de logements diversifiés et affichant des objectifs de haute qualité environnementale en lieu et place d'un parking aérien dans une zone urbaine dense.

Le site n'est pas dans une zone de protection du patrimoine paysager et naturel, ni dans un rayon de protection ABF. Les pollutions présentes dans les terres du site seront évacuées et traitées dans des centres spécifiques. Les parkings actuellement utilisés par les riverains seront réintégrés au projet et une solution temporaire pendant les travaux a été trouvée pour une continuité d'usage. Enfin, le respect de la certification NF Habitat HQE vise à limiter les nuisances du chantier tout en inscrivant les futurs bâtiments dans une démarche de respect de l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante réalisée par BEDOC, du 15/09/2017
Annexe 8 : Étude hydrogéologique préliminaire réalisée par SEMOFI en septembre 2017
Annexe 9 : Étude géotechnique G1 phases ES et PGC et G2 phase AVP réalisée par SEMOFI en date du 27/10/2017
Annexe 10 : Analyse de site réalisée par ELAN en date du 18/10/2017
Annexe 11 : Arrêté information sur les risques naturels et technologiques
Annexe 12 : Rapport de synthèse de diagnostic initial "Sites et sols pollués" réalisé par SEMOFI, daté du 16/10/2017.
Annexe 13 : Carte des monuments historiques à proximité du site.
Annexe 14 : Charte chantier propre démolition
Annexe 15 : Charte chantier propre construction
Annexe 16 : Courrier Direction Régionale des Affaires Culturelles du 10/07/2017

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

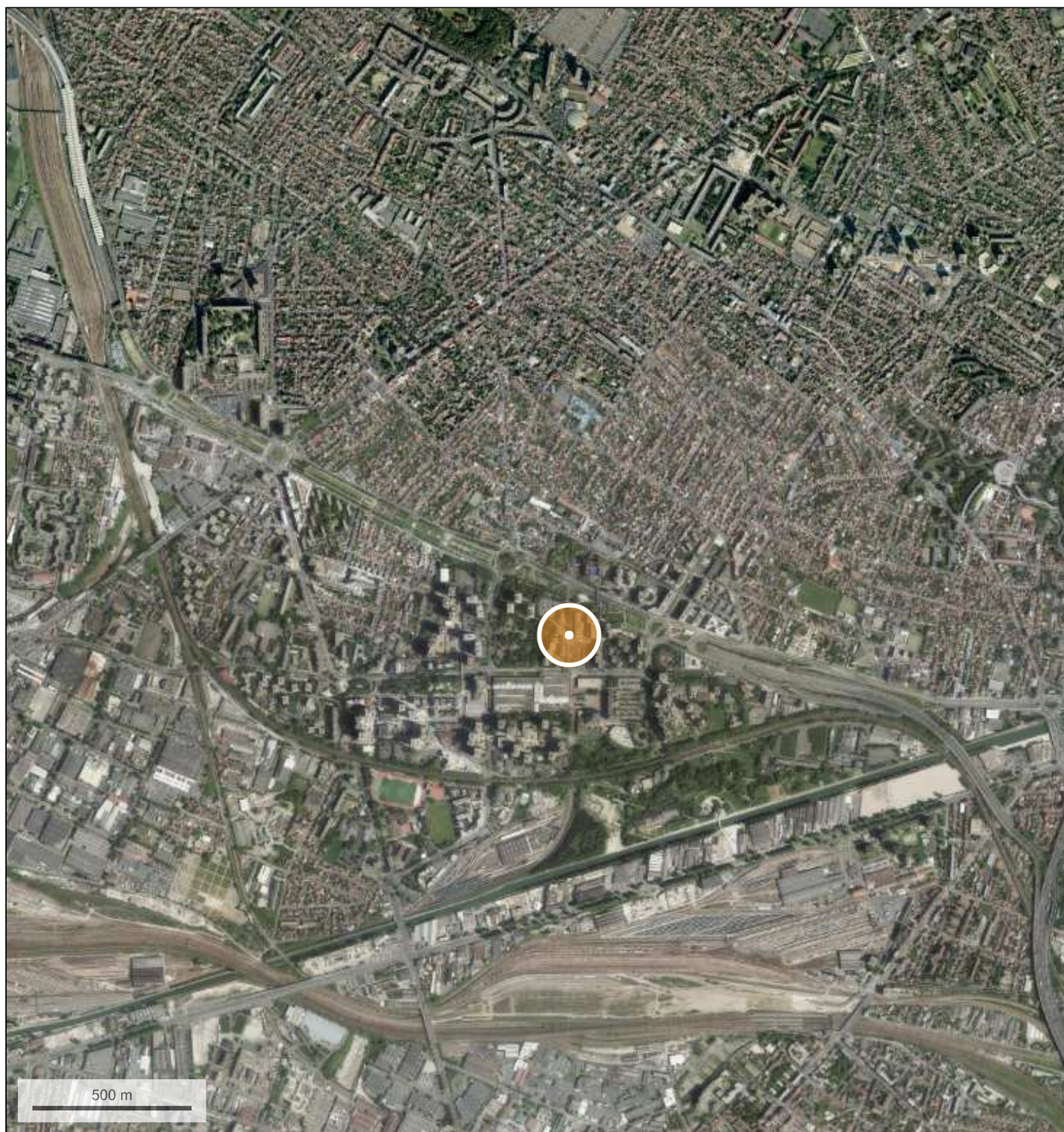


Fait à Paris

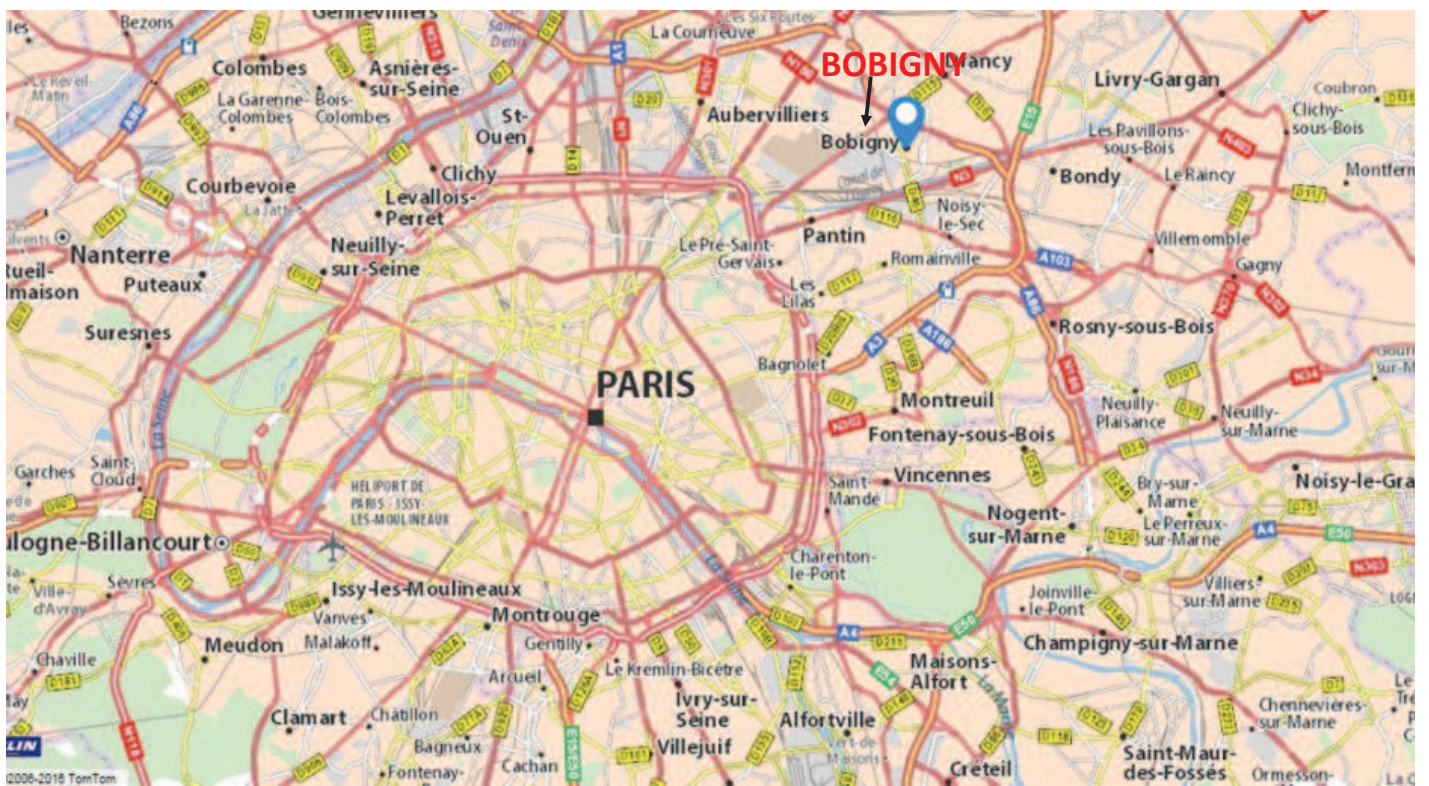
le, 2 novembre 2017

Signature

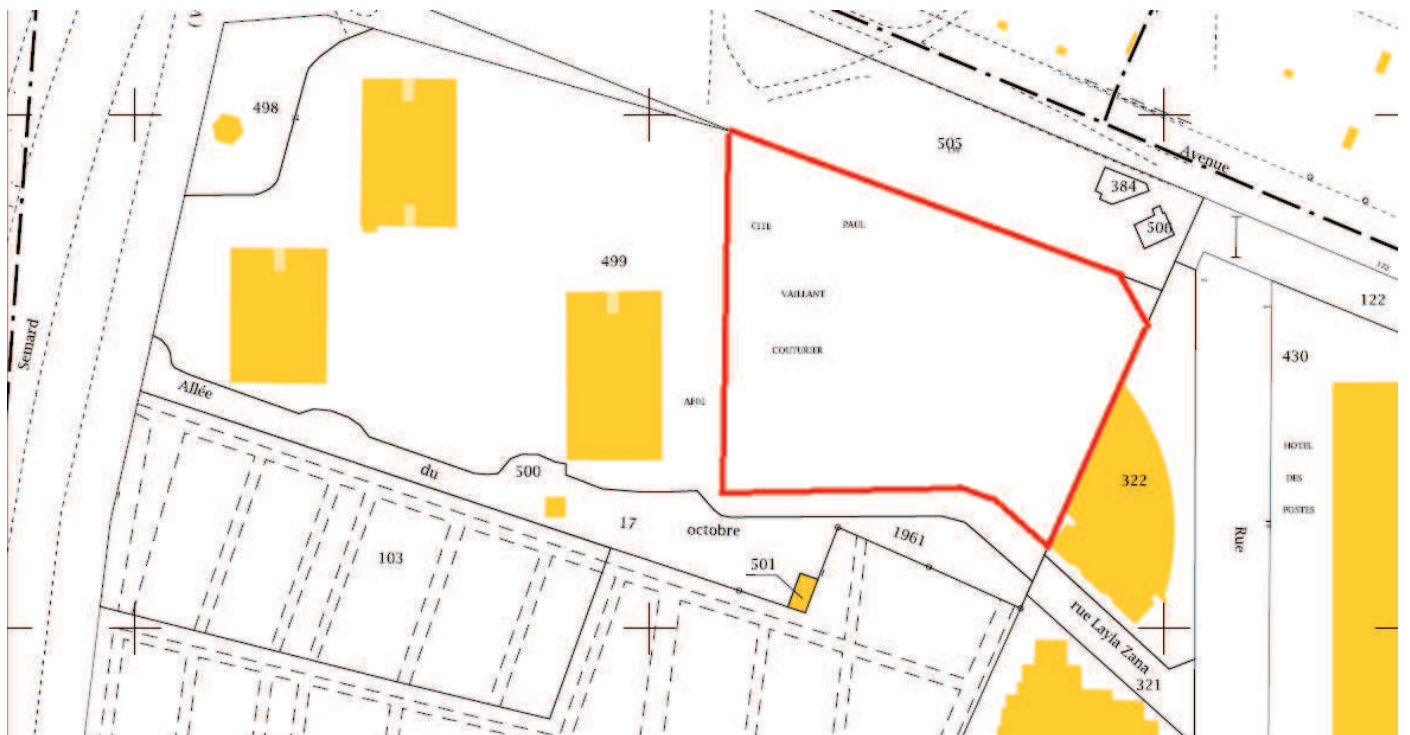




1. Situation de la ville



2. Situation du parcellaire



3. Vue satellite



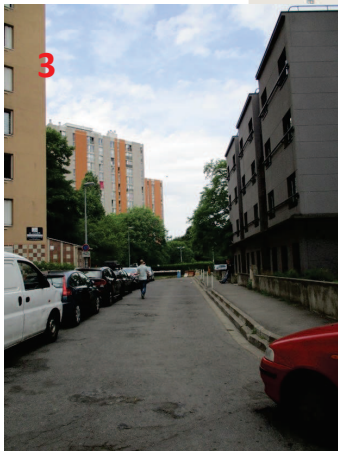
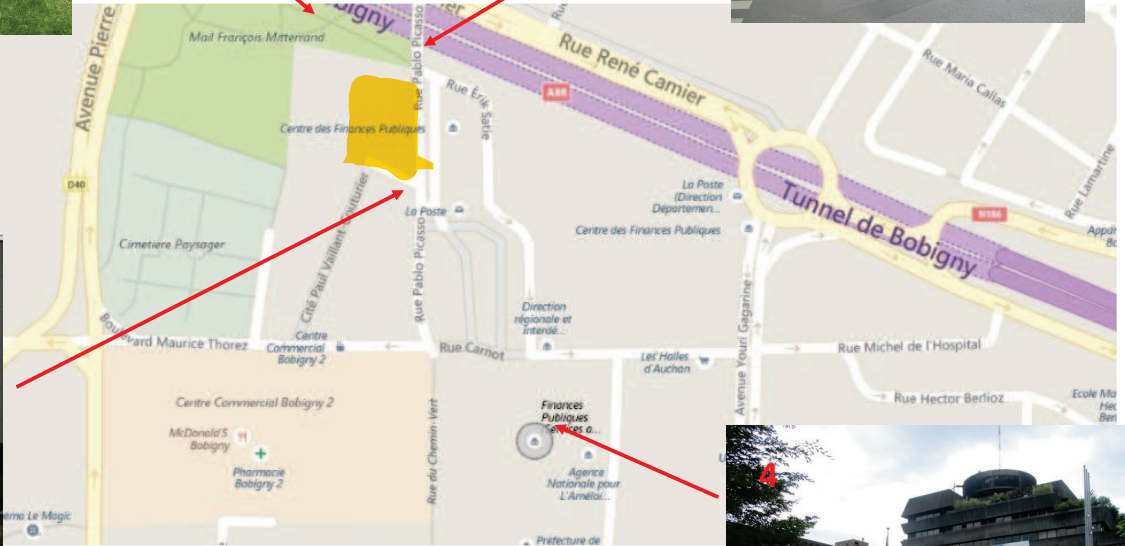
4. Vue terrain n°1



5. Vue terrain n°2



5. Photos de l'environnement du site



1

Mail F. Mitterrand



2

Rue Pablo Picasso



3

Rue Leila ZANA



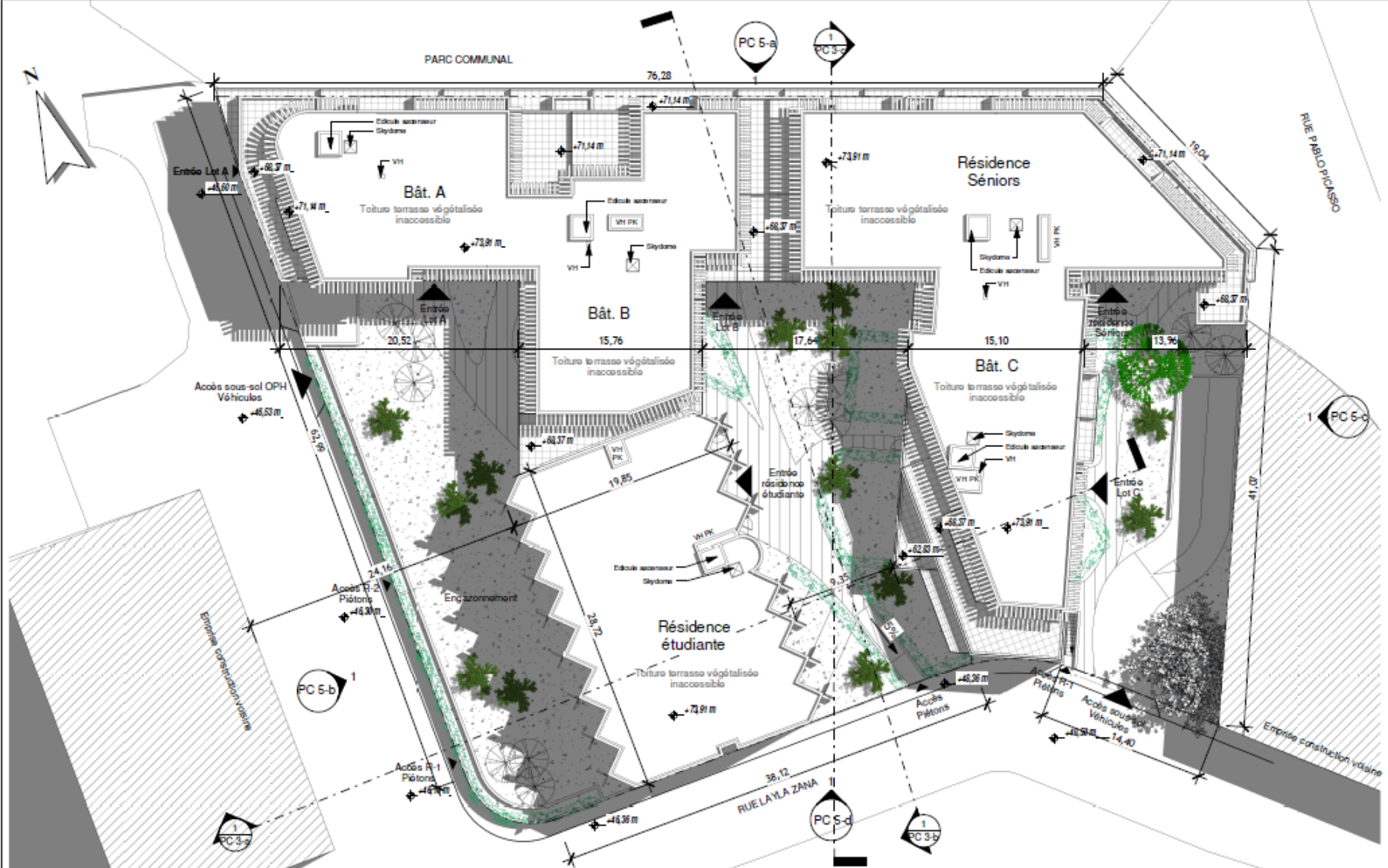
4

La Préfecture

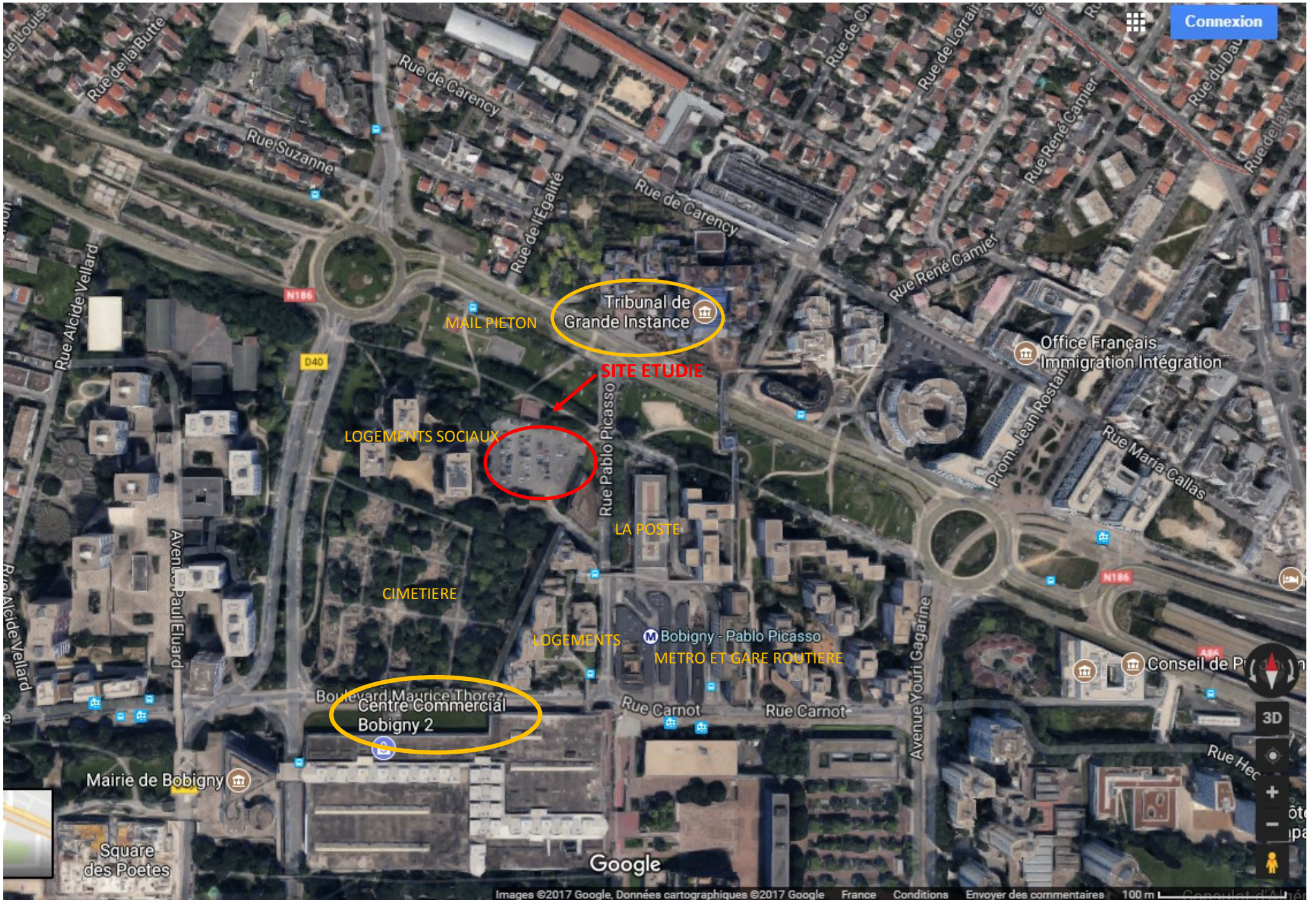


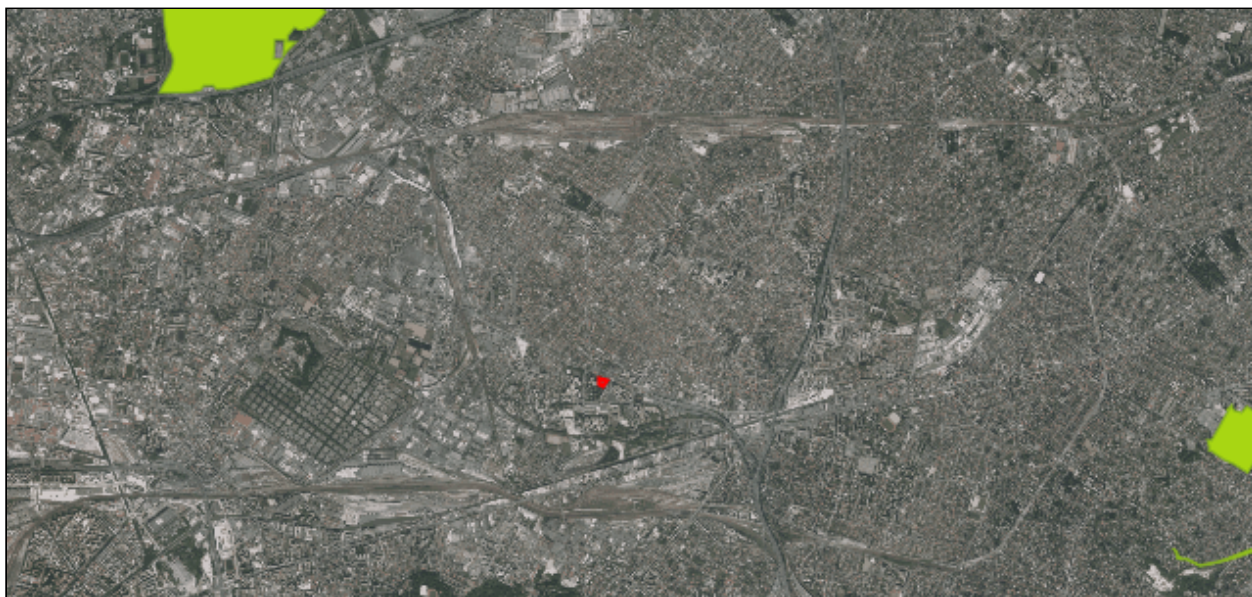
Demande d'examen au cas par cas - Annexe 4

OPÉRATION IMMOBILIÈRE RUE PABLO PICASSO / RUE LAYLA ZANA - BOBIGNY



Demande d'examen au cas par cas - Annexe 5





1000 m

©IGN

Fond de carte mondial

Propriétaire : Non renseigné

Information : Non renseigné

Pas de légende

Scans (IGN)

Propriétaire : IGN

Information : Non renseigné

Pas de légende

Orthophotographie (IGN)

Propriétaire : IGN

Information : Non renseigné

Pas de légende

Sites Natura 2000 - Directive Oiseaux

Propriétaire : MEDDE

Information : Non renseigné

 Zones de protection spéciale
Sites Natura 2000 - Directive Habitats

Propriétaire : MEDDE

Information : Non renseigné

 Sites d'importance communautaire
Annotations de l'utilisateur